

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

A la séance du 8 décembre 2022, présidée par M. Bernard REINHEIMER, Maire,
Etaient présents : Mmes et MM. Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, André
HAEBERLE, Agnès AUER, Arnaud GRAFF, Olivier MARANZANA, Joseph WITTEMER,
Thierry MANGOLD, Jean-Jacques SPIESER, Marlène BESSEY.

Absents et excusés : M. Edouard SPENLE, et Mmes Régine RIEDLINGER et Michelle
ZINDT.

Absents et non excusés : Mme Elodie BALZLI.

Absents excusés et procurations : /

Secrétaire de séance : Mme Agnès AUER, Conseillère Municipale, a été désignée secrétaire de
séance.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Le Club Trails Patrol présente son club ainsi que son projet de tracé d'un circuit enduro VTT
sur le ban communal de Luttenbach.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022
2. Cheminement doux Fronzell/Leh - marchés
3. Finances communales
 - 3.1 Zone 1AU Braeschhaeuser : prise en charge des frais de géomètre
 - 3.2 Refacturation des frais supportés par le budget général au budget annexe de l'eau et de l'assainissement
 - 3.3 Décisions modificatives
4. Forêt
 - 4.1 Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2023
 - 4.2 Programme des travaux patrimoniaux 2023
 - 4.3 Prix du bois de chauffage
 - 4.4 Etat d'assiette 2024
5. Fixation du prix de l'eau
6. Fixation des tarifs de location de la Salle Communale
7. Demandes d'urbanisme
8. Divers et communications

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
10 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 Novembre
2022.

POINT 2 – CHEMINEMENT DOUX FRONZELL/LEH - MARCHES

Par délibération du 5 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé la délégation suivante à Monsieur le Maire :

« 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Monsieur le Maire expose que :

L'appel d'offre a été publié dans le journal l'Alsace le dimanche 18 octobre 2022 et sur le site internet de l'Association des Maires du Haut-Rhin du 18 octobre 2022 au 14 novembre 2022.

Le dépôt des offres était possible jusqu'au lundi 14 novembre 2022 à 12 h 00.

Deux offres ont été réceptionnées, l'une émanant de l'entreprise FRITSCH SAS et l'autre émanant de l'entreprise PONTIGGIA.

Les critères d'attribution ont été définis comme suit : prix des prestations : 50 %, valeur technique : 30 %, délai d'exécution : 20 %.

Entreprise	Somme HT	Prix des prestations 50 %	Valeur technique 30 %	Délai d'exécution 20 %	Note globale	Classement
FRITSCH SAS	184 550,50 €	47,22	26	2	88,22	2
PONTIGGIA	174 312,00 €	50	30	1,5	100	1

Conformément au règlement de la consultation, le marché est attribué à l'entreprise PONTIGGIA qui a obtenu la meilleure note.

**Le Conseil Municipal,
Prend acte de l'attribution du marché à lot unique à l'entreprise PONTIGGIA.**

POINT 3 – FINANCES COMMUNALES**3.1 Zone 1AU Braeschhaeuser : prise en charge des frais de géomètre :**

Monsieur le Maire précise que le dossier de création de l'AFU est en bonne voie pour la zone 1AU du Braeschhaeuser. Les propriétaires ont choisi un maître d'œuvre pour la concrétisation de leur projet. Afin d'accélérer la réalisation des levés topographiques nécessaires au découpage des terrains, il propose que la Commune prenne en charge l'établissement du plan topographique pour un montant de 1 750,00 € HT. Le géomètre procédera également au levé topographique de l'accès à la charge de la Commune pour un montant de 150,00 € HT.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
à l'unanimité
DECIDE**

- ✓ **D'accepter la prise en charge de la somme de 1 750,00 € HT**
- ✓ **De procéder à la refacturation de la somme de 1 750,00 € HT soit 2 100,00 € TTC à l'AFU lorsque celle-ci sera créée,**
- ✓ **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis s'élevant à 1 900,00 € HT soit 2 280,00 € TTC**

3.2 Refacturation des frais supportés par le budget général au budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire précise que chaque année le budget général supporte des frais de personnel qui sont refacturés au budget annexe. Il propose de prendre une délibération cadre fixant les modalités de cette refacturation. Les frais refacturés correspondent aux travaux d'entretien et de contrôle des réseaux d'eau et d'assainissement, de pose et de relevés des compteurs d'eau et à l'établissement des factures d'eau.

Cette année, les agents communaux ont également effectué des travaux à imputer en investissement. Il propose de poursuivre et de pérenniser la réalisation de ces travaux d'investissement en régie afin de limiter les coûts. Il s'agit de prendre en compte les frais de personnel, les achats de matériaux et les locations nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
à l'unanimité
DECIDE**

- ✓ **De refacturer au budget annexe de l'eau et de l'assainissement les travaux d'entretien et de contrôle des réseaux d'eau et d'assainissement, de pose et de relevés des compteurs d'eau et d'établissement des factures d'eau au coût réel de la main d'œuvre calculé annuellement,**
- ✓ **De refacturer au budget annexe de l'eau et de l'assainissement les travaux d'investissement réalisés en régie communale, à savoir les frais de personnel au coût réel de la main d'œuvre calculé annuellement, les achats de matériaux et les locations nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

3.3 Décisions modificatives :

Budget Général M 57 :

Décision modificative n° 4 :

Afin de prendre en compte les travaux effectués en régie communale pour le compte du budget annexe et les travaux effectués à l'entreprise pour la forêt ainsi que divers ajustements, Monsieur le Maire propose de voter une décision modificative n°4.

Article	Désignation	Dépenses	Recettes	Observations
10222	FCTVA		+ 1 000,00 €	
203	Frais études, recherches	+ 2 300,00 €		Géomètre Braeschhaeuser
2131	Constructions bâtiments	+ 1 000,00 €		Chaudière Maison forestière
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 2 300,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	+ 3 300,00 €	+ 3 300,00 €	
611	Contrats de prestation de services	+ 38 000,00 €		Exploitation bois à l'entreprise
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	+ 2 000,00 €		Honoraires étude zone 1AU Braeschhaeuser
623	Publicité, publications, relations publiques	-1 000,00 €		Transfert article 65742
627	Services bancaires et assimilés	+ 800,00 €		Crédits insuffisants
62878	Remboursement de frais au GFP	-30 000,00 €		SIVU Forêt
65742	Subventions de fonctionnement aux entreprises	+ 1 000,00 €		Bons d'achats (cadeaux)
023	Virement à la section d'investissement	+ 2 300,00 €		Travaux en régie

70841	Mise à disposition personnel BA		+ 3 500,00 €	Travaux en régie
70876	Remboursement frais BA		+ 4 000,00 €	Travaux en régie
73223	Fonds départemental DMTO		+ 3 600,00 €	
74836	Attribution fonds dép. TP		+ 2 000,00 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 13 100,00 €	+ 13 100,00 €	

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
à l'unanimité
DECIDE**

De voter la décision modificative n° 4 du Budget Général M57 telle que décrite ci-dessus.

Budget Annexe M 49 :

Décision modificative n° 2 :

Afin de permettre la prise en compte des travaux effectués en régie communale : travaux d'extension du réseau d'eau Chemin du Hochstaden et réalisation de la viabilisation du terrain de l'ancienne Kilbe, il est nécessaire de prévoir une décision modificative.

Article	Désignation	Dépenses	Recettes	Observations
2156	Matériel spécifique d'exploitation	-6 500,00 €		
2158	Autres	+ 19 500,00 €		
2315	Installations matériels et outillage technique	-8 800,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 4 200,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT	+ 4 200,00 €	+ 4 200,00 €	
6061	Fournitures non stockables	+ 6 800,00 €		Achat eau Breitenbach
6063	Fournitures petit équipement	+ 5 000,00 €		Travaux en régie
613	Locations	+ 4 000,00 €		Travaux en régie
621	Personnel extérieur au service	+ 3 500,00 €		Travaux en régie
023	Virement à la section d'investissement	+ 4 200,00 €		Travaux en régie
72	Opérations d'ordres travaux en régie		+13 000,00 €	
7011	Vente eau		+ 5 000,00 €	
701241	Redevance pollution domestique		+ 500,00 €	
70611	Redevance assainissement collectif		+ 1 000,00 €	
706121	Redevance modernisation réseau collecte		+ 500,00 €	
7064	Locations de compteurs		+ 3 500,00 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 23 500,00 €	+ 23 500,00 €	

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
à l'unanimité
DECIDE**

De voter la décision modificative n° 2 du Budget Annexe M49 telle que décrite ci-dessus.

POINT 4 – FORET

Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, fait un bilan des réalisations 2022.

4.1 - Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2023 :

Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, présente le projet du programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2023 élaboré par l'ONF.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES**FORET COMMUNALE - LUTTENBACH - Année 2023**

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)												
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage	
									En règle	A l'entreprise		
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)	
Bois frais		2300					2 300	179 400	59 800		23 000	96 600
Douglas		560					560	44 800	14 000		5 600	25 200
Feuillus	60		190		50 71		300	14 270	7 500	1 850	3 000	1 920
Chablis		400					400	28 000	10 000		4 000	14 000
Sous-Total	60	3260	190		50 71		3560	265 470	91 300	1 850	35 600	137 720

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en règle communale :			
Sabres + charges ouvriers :	63 846		
Charges patronales (43 %) :	27 454		
Total :	91 300		
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	1 850		
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	93 150		
		Dépenses HT de débardage et de câblage	35 600
		Honoraires	10 710
		Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	4 565
		Autres dépenses HT (€)	4 585
Frais totaux d'exploitation (HT)	148 590		
TVA sur les frais d'exploitation :	7 713		
		BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	117 880

Observations :

Parcelles à exploiter en 2023: 2 - 3 - 7 - 8 - 12* - 32 - 33

Le Conseil Municipal après délibération, approuve l'état prévisionnel des coupes pour 2023 tel qu'il est présenté.

4.2 – Programme des travaux patrimoniaux 2023 :

Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, présente l'état des travaux patrimoniaux proposé par l'ONF pour 2023.

Les travaux patrimoniaux proposés hors maîtrise d'oeuvre s'élèvent à 22 510,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le programme à hauteur de 17 050,00 € HT, mais conditionne sa mise en application aux ventes de bois réalisées.

4.3 – Prix du bois de chauffage :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Bois de chauffage façonné :
Hêtre, chêne, châtaignier, feuillus durs : **63 € le stère HT**
- Bois de feu toutes longueurs (débardé) :
Hêtre, chêne, châtaignier : **53 € le m3 HT**
- Bois feuillu qualité chauffage (rémanents) vendu sur pied :
8 à 15 € HT le stère selon la difficulté
- Menus produits forestiers :
Résineux et feuillus : **10 € HT le stère**
Charbonnettes : gratuit

4.4 – Etat d'assiette 2024 :

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
LUTTENBACH	4_i	9,94	2023	2024			Irrégulière	9,94	60	BF
LUTTENBACH	5_a	14,74	2023	2024			Amélioration indifférenciée	8,74	40	BF
LUTTENBACH	26_a	12,80	2023	2024		ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	Amélioration indifférenciée	12,80	31	BF
LUTTENBACH	19_a	13,56	2024	2024			Amélioration indifférenciée	13,56	53	BF

Coupes hors aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
LUTTENBACH	27_a	11,37		2024		ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	Amélioration indifférenciée	11,37	31	BF
LUTTENBACH	28_a	8,89		2024		ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	Amélioration indifférenciée	8,89	45	BF
LUTTENBACH	30_r	17,29		2024		ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	Régénération indifférenciée	17,29	26	BF

Coupes proposées en suppression

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
LUTTENBACH	11_i	3,07	2022	2024	Supp.	ONF-SA - Conséquence de chablis et déperissement	Irrégulière	3,07	59	

Coupes proposées en report

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
LUTTENBACH	17_a	15,41	2024	2025		ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration indifférenciée	15,41	64	
LUTTENBACH	31_i	15,56	2024	2025		ONF-RE - Retard exploitation	Irrégulière	15,56	51	

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver l'état d'assiette pour l'année 2024.

POINT 5 – FIXATION DU PRIX DE L'EAU

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de l'eau facturée aux abonnés.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Part communale eau	1,454	1,454	1,504	1,554	1,654	1,714
Part assainissement collectif	1,161	1,211	1,211	1,211	1,211	1,351
Redevance pour pollution de l'eau	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350
Redevance modernisation réseaux de collecte	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233
Redevance de prélèvement	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052
TOTAL	3,250	3,300	3,350	3,400	3,500	3,700
Location compteur/an	6,10 €	6,10 €	6,10 €	6,10 €	18,00 €	18,00 €

Ces tarifs s'appliqueront pour l'eau consommée entre le relevé de fin 2022 et celui de fin 2023.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité
DECIDE**

DE FIXER les tarifs de l'eau facturée aux abonnés tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

POINT 6 – FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la Salle Communale à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de fixer les tarifs suivants pour la location de la Salle Communale à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Cautiion	500,00 €
Location 1 jour pour les habitants de Luttenbach	140,00 €
Location 2 jours (week-end) pour les habitants de Luttenbach	200,00 €
Location 1 jour pour les personnes extérieures	220,00 €
Location 2 jours (week-end) pour les personnes extérieures	300,00 €
Associations et personnes ayant œuvré pour le bien de la Commune 1 jour	60,00 €
Associations et personnes ayant œuvré pour le bien de la Commune 2 jours	90,00 €

Associations : activité hebdomadaire (année scolaire - hors vacances scolaires)	6,00 € / semaine pour 1 h 00
Associations à caractère social	Gratuit mais location uniquement en semaine (pas le week-end)

POINT 7 – DEMANDES D’URBANISME

Le Maire présente au Conseil la demande qui est parvenue en mairie :

- Demande de Déclaration Préalable déposée par M. Jean Paul COLESSE pour la pose d’une clôture mitoyenne – 14 rue Principale.

POINT 8 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

8.1 Compte-rendu réunions Maire-Adjoint :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions Maire-Adjoint qui se déroulent tous les lundis.

8.2 Remerciements :

Monsieur le Maire présente les remerciements de la Paroisse Protestante pour la subvention versée et des Skieurs du Tanet pour la coupe allouée.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 45.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUTTENBACH
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022
2. Cheminement doux Fronzell/Leh - marchés
3. Finances communales
 - 3.1 Zone 1AU Braeschhaeuser : prise en charge des frais de géomètre
 - 3.2 Refacturation des frais supportés par le budget général au budget annexe de l'eau et de l'assainissement
 - 3.3 Décisions modificatives
4. Forêt
 - 4.1 Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2023
 - 4.2 Programme des travaux patrimoniaux 2023
 - 4.3 Prix du bois de chauffage
 - 4.4 Etat d'assiette 2024
5. Fixation du prix de l'eau
6. Fixation des tarifs de location de la Salle Communale
7. Demandes d'urbanisme
8. Divers et communications

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
REINHEIMER Bernard	Maire		
WEICK Alfred	1er Adjoint		
CLAUDEPIERRE Catherine	2ème Adjointe		
HAEBERLE André	3ème Adjoint		
AUER Agnès	Conseillère municipale		
GRAFF Arnaud	Conseiller municipal		
SPENLE Edouard	Conseiller municipal	Excusé.	
MARANZANA Olivier	Conseiller municipal		
WITTEMER Joseph	Conseiller municipal		
MANGOLD Thierry	Conseiller municipal		
SPIESER Jean-Jacques	Conseiller municipal		
BESSEY Marlène	Conseillère municipale		
RIEDLINGER Régine	Conseillère municipale	Excusée.	
ZINDT Michelle	Conseillère municipale	Excusée.	
BALZLI Elodie	Conseillère municipale	Absente.	